



OFFRE D'EMPLOI

Animateur / Animatrice périscolaire

Vous êtes animateur permanent.

Vous animez quatre temps périscolaires midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

De 12h à 14h

Vous mettez en place des animations en lien avec le projet pédagogique et le projet d'année que vous aurez élaboré en équipe.

Votre temps de travail sera annualisé selon la convention collective Familles Rurales.

Poste à pourvoir le 1^{er} septembre 2022

Lieu de travail	25110 – AUTECHAUX
Type de contrat	CDD jusqu'au 7 juillet 2023
Nature de l'offre	Employé qualifié : animateur d'ACM permanent.
Expérience	Débutant accepté
Formation et connaissances	BAFA, CAP PE, personne non diplômée acceptée si motivée
Salaire indicatif	Horaire de 10.85 € (SMIC)
Durée hebdomadaire de travail	Temps partiel annualisé, 8h/semaines scolaires.
Déplacements	Occasionnel sur le secteur.
Taille de l'entreprise	10 salariés
Secteur d'activité	Associatif

Si cette offre vous intéresse, veuillez adresser par mail uniquement
Votre CV et une lettre de motivation.

Claire PERNOT, directrice
Familles Rurales Association Les Fauvettes
claire.pernot@famillesrurales.org